

ADJUVANT

Silwet L-77®

POUR BOUILLIES HERBICIDES ET FONGICIDES

**Hyper mouillant - Pénétrant
Anti-dérive - Rétenteur**

LA PERFORMANCE AU SERVICE
DE LA **CULTURE RAISONNÉE.**



Agridyne®

Besoin d'un adjuvant ? Prenez un Agridyne !

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ADJUVANT

Silwet L-77®

POUR BOUILLIES HERBICIDES ET FONGICIDES



USAGES

Adjuvant* bouillie HERBICIDE
Adjuvant* bouillie FONGICIDE

CRÉNEAUX D'UTILISATION

Tous les anti-graminées céréales (meilleure efficacité et plus sélectif que les huiles).

Tous les désherbants de pré et post levée des céréales, de la vigne.

Les fongicides (se référer à l'étiquette bidon).

DOSE D'UTILISATION

0,1 l/ha

Si inf. 100 l/ha : **0,1 %**

À mettre en dernier dans la cuve.

Voir autres recommandations sur l'étiquette.

PLUS D'INFOS

www.agridyne.fr
www.desangosse.fr



Visualiser les vidéos

SILWET L-77® : 830 g/l d'heptaméthyltrisiloxane modifié Polyalkylénoxyde (famille des organo- silicoxanes) - © Marque déposée Momentive Performance Materials Inc - AMM n° 2000235 - Détenteur AMM : De Sangosse SAS - Classement : Attention, H319, H332, H411 - Usages autorisés, mode d'emploi, doses, restrictions d'emploi et contre indications : se référer à la notice et l'étiquette. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° A001561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition octobre 2018. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S.

FONCTIONNALITÉS



Il permet de limiter la dérive

Il empêche la fabrication de très fines gouttelettes, ce qui limite les pertes de matières actives dans l'environnement (dérive dans l'air).



Il augmente la rétention des gouttelettes

Toute la bouillie reste sur la cible, même en cas d'utilisation de buses anti-dérive qui fabriquent de grosses gouttelettes.



C'est l'adjuvant le plus mouillant (x 100)

Cet avantage permet une couverture intégrale de la cible pour une meilleure efficacité. Il sécurise ainsi toutes les applications même celles à volume d'eau réduit.

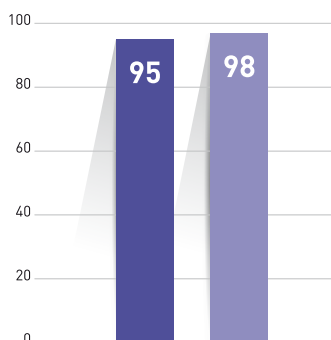


C'est un pénétrant dynamique

Il augmente significativement la quantité de matière active qui traverse la cuticule pour une action optimisée et renforcée.

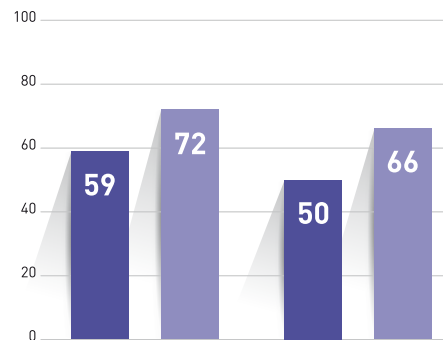
EFFICACITÉ PROUVÉE !

% d'efficacité désherbage vulpins sur blé tendre d'hiver



■ Réf. ALS + Huile végétale 1 l
■ Réf. ALS + SILWET L-77® 0,1 l
Nombre de Vulpins/m² : 84.

% d'efficacité septoriose sur F2 et F3 en blé tendre d'hiver



■ Réf. PI
■ Réf. PI + SILWET L-77®
Volume de bouillie/ha : 150 l.

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive.

Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur.

Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

Agridyne®

DE SANGOSSE S.A.S. - CS 10005 - Z.I. Bonnel - 47480 Pont-du-Casse (France)
Tél. : + 33 (0)5 53 69 36 30 - www.agridyne.fr - www.desangosse.fr

® Une marque DE SANGOSSE